

A destination des clubs

Objet : Modalités AG Ligue
Nos réf. : 2024 022/GT/SR

Brest,
Le 18 octobre 2024

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Le samedi 8 mars 2025 se tiendra à Plérin l'Assemblée Générale Élective de la Ligue Bretagne de Voile pour l'Olympiade 2025-2029.

Ayant été adoptés à l'unanimité lors de l'AG de St Cast en mars 2024, les nouveaux statuts et le règlement intérieur de la Ligue s'appliquent désormais pour cette élection.

Ceux-ci indiquent que lors de l'AG, pour l'élection au CA, les représentants du collège des associations auront à se prononcer, pour une liste de leur choix, constituée de 20 personnes à la parité absolue.

Ce qui n'est pas le cas pour les représentants du collège des établissements, qui auront 4 personnes à élire au sein du futur CA, à la parité absolue selon un scrutin plurinominal.

Le document joint à ce courrier, reprenant plusieurs articles ou extraits d'articles des statuts et du règlement intérieur, vous informe des nouveautés. L'ensemble de ces textes est consultable sur le site de la Ligue.

Le CA du 10 octobre 2024 a désigné Eric Tranvouez, ancien secrétaire général de la Ligue, scrutateur de cette AG.

N'hésitez pas à revenir vers la Ligue pour toute question concernant ces nouvelles procédures.

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Guy TOUREAUX
Secrétaire Général

